



PRÉFET DU CHER

REÇU LE
27 MAI 2019
CDC THB

Direction départementale
des Territoires

Bourges, le 20 MAI 2019

Mission accompagnement
des territoires

Dossier suivi par : Romain Grimault
☎ : 02 34 34 62 54
✉ : ddt-mat-te@cher.gouv.fr

Monsieur le Président,

Le 05 février dernier, le Préfet de la Région Centre-Val-de-Loire vous a transmis des éléments d'information générique constituant le porter à connaissance de l'État dans le cadre de l'élaboration de votre plan climat-air-énergie territorial.

En complément, j'ai le plaisir de vous adresser une note d'enjeux territorialisée. Cette dernière reprend, de manière synthétique, les éléments de diagnostic et les enjeux prioritaires identifiés par la Direction départementale des territoires du Cher.

Les services de la Direction départementale des territoires restent à votre disposition pour un accompagnement tout au long de votre démarche.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Préfète,

Régine LEDUC

Pour la Préfète
et par délégation
La Secrétaire Générale

Monsieur Bernard Rousseau
Président de la Communauté de Communes
Terres du Haut Berry
BP 70021
18220 LES AIX D'ANGILLON



Note d'enjeux territorialisée

Plan Climat Air-Energie-Territorial

**Communauté de communes
Terres du Haut Berry**

Préambule

Dans le cadre de l'élaboration du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), le Préfet de la Région Centre-Val-de-Loire a transmis à la communauté de communes Terres du Haut Berry des éléments d'information générique constituant le porter à connaissance de l'État.

En complément, les services de la Direction départementale des territoires du Cher ont produit la présente note d'enjeux territoriale. Le document aborde les éléments de diagnostic que la Direction départementale des territoires du Cher identifie et souhaite porter à la connaissance de la collectivité ainsi que les principaux enjeux qui en découlent.

Les thématiques abordées sont les suivantes :

- **Éléments de contexte de la communauté de communes**
- **Agriculture**
- **Bâtiments**
- **Transports**
- **Énergies renouvelables**
- **Articulation de la démarche PCAET avec d'autres projets de territoire**

Le document n'a pas pour objectif de faire une analyse détaillée et exhaustive du territoire - objet du diagnostic territorial que la communauté de communes élabore dans l'une des premières phases du PCAET.

Éléments de contexte – communauté de communes Terres du Haut Berry

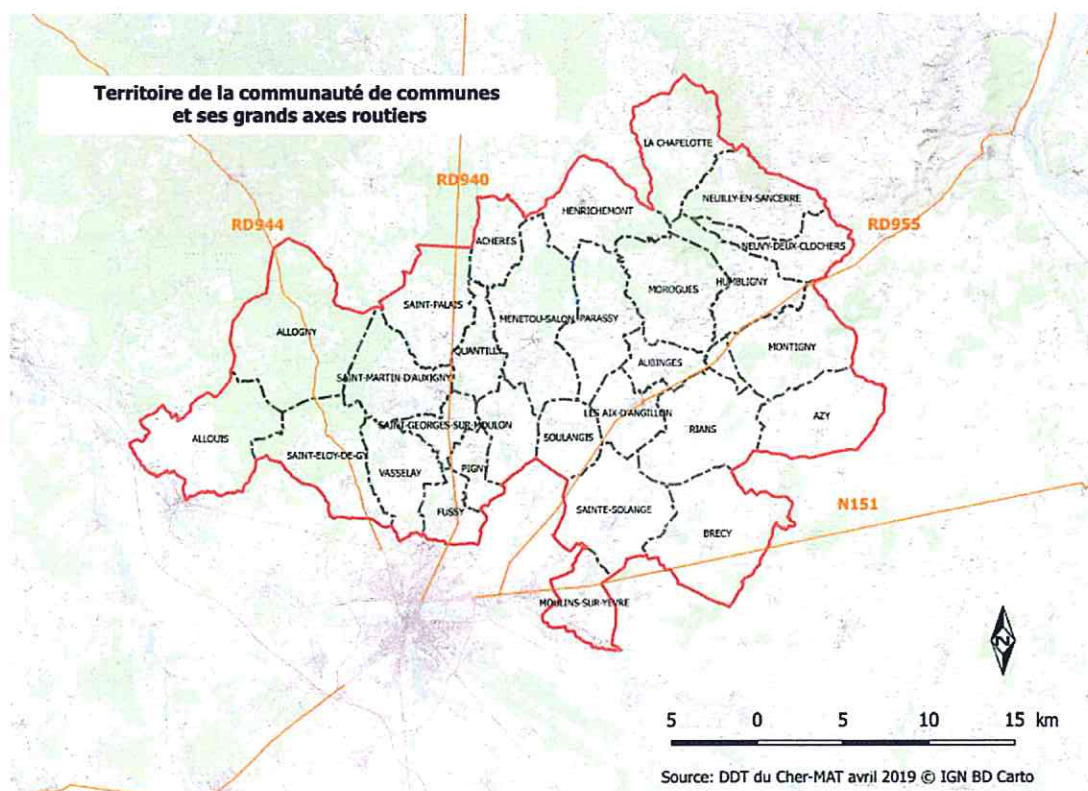
La communauté de communes Terres du Haut Berry est issue de la fusion au 1^{er} janvier 2017 de la communauté de communes Haut Terres en Haut Berry, de la communauté de communes en Terres Vives et de la communauté de communes des Terroirs d'Angillon.

Les 30 communes membres sont : Achères, Allogny, Allouis, Aubinges, Azy, Brécy, Fussy, Henrichemont, Humbligny, La Chapelotte, Les Aix d'Angillon, Menetou Salon, Montigny, Morogues, Moulins sur Yèvre, Neuilly en Sancerre, Neuvy deux Clochers, Parassy, Pigny, Quantilly, Rians, Saint Céols, Saint Eloy de Gy, Saint Georges sur Moulon, Saint Martin d'Auxigny, Saint Palais, Sainte Solange, Soulangis, Vasselay et Vignoux sous les Aix.

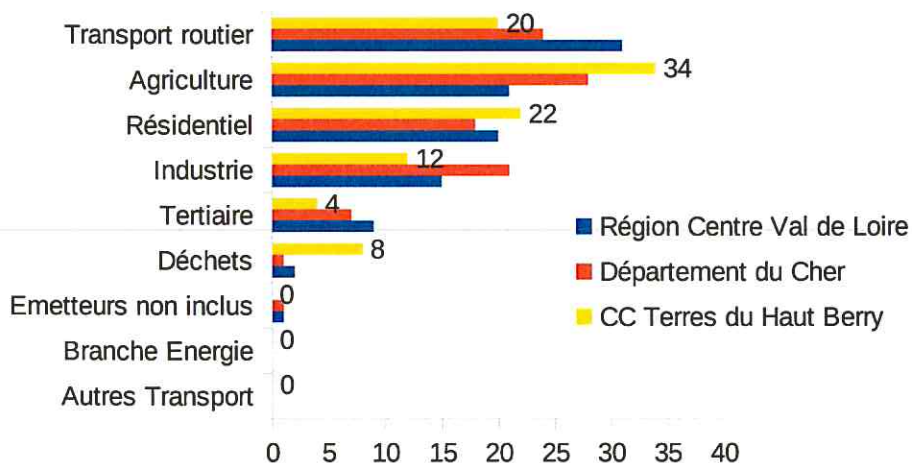
La communauté de communes présente une population de 25 980 habitants et une superficie de 693 223 km², la densité est de 37,47 habitants/km².

Le territoire est composé de communes rurales et également d'une ceinture de communes périurbaines à proximité de Bourges.

En termes d'infrastructures, le territoire est traversé par les RD 940, 944 et 955 ainsi que la N151. Des axes secondaires D11, D12, D20 et D22 structurent le territoire.



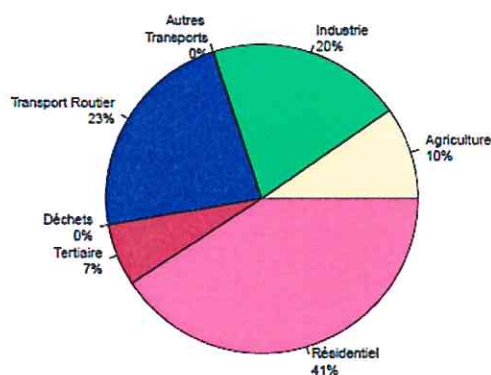
Contribution des secteurs aux émissions de gaz à effet de serre (GES)



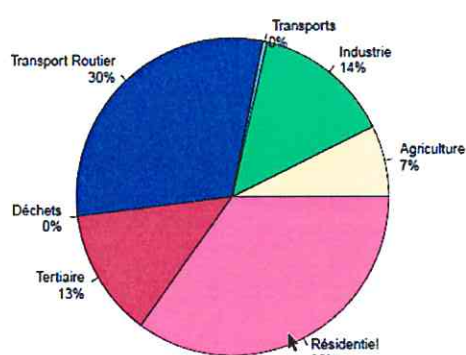
Source : Lig'Air – Inventaire des émissions 2012 v1,4 (sept 2017)

En termes d'émissions de gaz à effet de serre, le secteur de l'agriculture constitue sur le territoire le premier secteur émetteur avec une part de 34 % des émissions de GES de la communauté de communes. Ce secteur est responsable de 21 % des GES à l'échelle régionale et 28 % à l'échelle départementale.

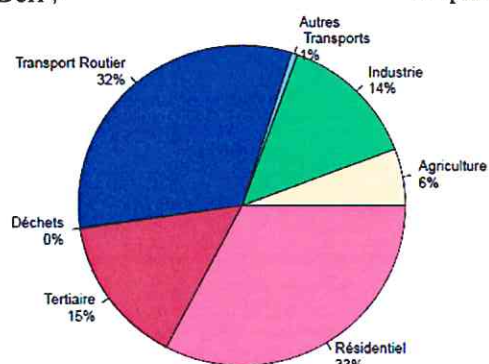
Répartition de la consommation d'énergie finale par secteur



CC Terres du Haut Berry



Département du Cher



Région Centre Val de Loire

Source : Lig'Air – Inventaire des émissions en 2012 v1.4 (sept 2017)

Au niveau de la consommation d'énergie finale, le secteur résidentiel représente le plus grand consommateur d'énergie finale avec 41 % pour le territoire. En comparaison, ce secteur représente 33 % pour la région et 35 % pour le département.

**Communes du Cher classées en Zone Sensible selon les émissions de NOx
calculées par Lig'Air pour l'année de référence 2005**

Les zones sensibles désignent les portions des territoires susceptibles de présenter des sensibilités particulières à la pollution de l'air (dépassement de normes, risque de dépassement, etc) du fait de leur situation au regard des niveaux de pollution, de la présence d'activités ou de sources polluantes significatives, ou de populations plus particulièrement fragiles.

Le tableau ci-dessous liste les communes concernées dans le Cher. Une commune se situe sur le territoire de la communauté de communes, et 4 autres sont limitrophes au territoire de la collectivité. Ce cas, parmi d'autres, illustre la pertinence de ne peut pas arrêter systématiquement la réflexion du PCAET aux limites administratives.

	Nom commune	Code INSEE	Superficie (km ²)	Population (2006)
THB	ALLOUIS	18005	38,35	909
Limitrophe	BOURGES	18033	68,29	72919
Limitrophe	FOECY	18096	14,64	2112
	MASSAY	18140	41,97	1443
	MEREAU	18140	20,52	2203
Limitrophe	SAINT-DOULCHARD	18205	25,54	9349
	SAINT-HILAIRE-DE-COURT	18214	11,52	747
	TROUY	18267	23,7	3921
	VIERZON	18279	74,71	28797
Limitrophe	VIGNOUX-SUR-BARANGEON	18271	22,79	2080

Source : SRACE Région Centre-Val-de-Loire 2012

Depuis la fin des années 2000, Lig'Air réalise une étude permettant le suivi de l'état et l'évolution de la contamination du compartiment aérien par les produits phytosanitaires en région Centre Val de Loire. En 2003, Saint Martin d'Auxigny a été équipé d'une station de mesure. Ce site de surveillance collecte des données analysées annuellement par Lig'Air et transcrites dans leur rapport annuel.

Sites	Typologie	Cultures avoisinantes proches	Cultures éloignées
Orléans-Saint-Jean-de-Braye [45]	Urbain	/	Grandes cultures et arboriculture
Tours-La Bruyère [37]	Urbain	/	Grandes cultures et viticulture
Bourgueil [37]	Rural (au cœur du village)	Viticulture	Grandes cultures
Saint-Martin d'Auxigny [18]	Rural (dans un hameau)	Arboriculture	Grandes cultures
Oysonville [28]	Rural (à proximité des champs)	Grandes cultures	Grandes cultures

Tableau 1 : Sites de mesure des pesticides pour l'année 2017

Source : Lig'Air – Contamination de l'air par les produits phytosanitaires – Centre-Val de Loire – Année 2017

Agriculture

Avec 58% de la superficie en espaces agricoles, le secteur de l'agriculture est largement représenté sur le territoire de la collectivité. La part des émissions de GES, comme le méthane (CH₄) est importante dans le domaine agricole, mais elle peut contribuer au développement de la méthanisation.

L'agriculture et l'exploitation forestière sont des activités particulièrement sensibles aux aléas climatiques comme la sécheresse, les inondations et le gèle printanier. Il est nécessaire d'amorcer dès aujourd'hui des réflexions et d'élaborer des pistes d'actions pour anticiper ces phénomènes et ainsi permettre aux filières de développer durablement la résilience du territoire et de créer des emplois et de la richesse non délocalisables.

Les filières agricoles et forestières offrent des solutions pour lutter contre le changement climatique en produisant des énergies renouvelables et en préservant ou en augmentant les stocks de carbone dans la biomasse et les sols. La gestion de la matière organique, principal réservoir de carbone dans les sols, est un déterminant majeur de la capacité des sols à produire des aliments et des matériaux, et à fournir d'autres services environnementaux comme la régulation du cycle de l'eau et de la qualité de l'air.

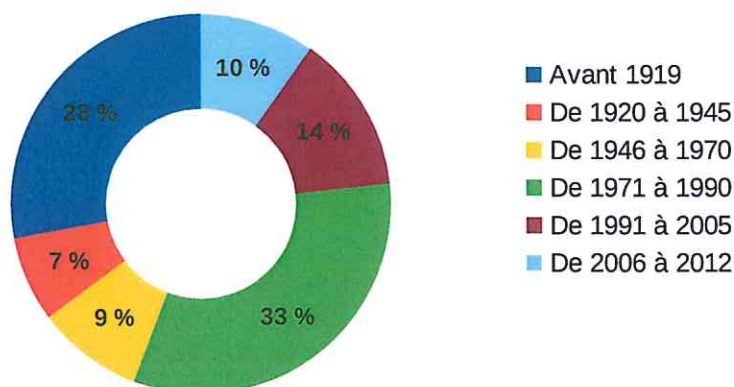
Enjeux

- Mettre en place une synergie avec les agriculteurs, les partenaires publics engagés en faveur du développement durable, les citoyens et associations du territoire afin de développer des projets d'installation de dispositifs de production d'énergie renouvelable notamment participatif (agrivoltaïsme, méthanisation, réseau de chaleur...) tout en tenant compte des enjeux de préservation de la santé, de la biodiversité, des paysages et du patrimoine.
- Sensibiliser les professionnels agricoles et les citoyens à la préservation des sols par la mise en œuvre de pratiques culturales adaptées aux conséquences du changement climatique et à l'évolution des ressources en eau (agroforesterie, agrivoltaïsme ...).
- Développer la mise en place de circuits d'alimentation de proximité notamment pour les établissements publics.
- Contribuer à l'augmentation du stockage du carbone en soutenant les filières agricoles et forestières, en préservant la biodiversité et en développant dans le secteur du bâtiment l'utilisation de matériaux biosourcés dans les constructions et les rénovations publiques et privés. Agir sur les stocks de carbone dans les sols, c'est agir sur la qualité des sols et des milieux.
- Promouvoir un urbanisme durable pour endiguer la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers notamment en privilégiant l'implantation des activités commerciales dans les centres bourgs.

Bâtiments

Rénovation énergétique des logements privés

Répartition des résidences principales par année de construction



Sources :INSEE RP 2015

Le secteur résidentiel constitue le deuxième secteur émetteur sur le territoire de la communauté de communes. Le secteur des logements privés est en grande partie concerné, avec une part importante de logements anciens, très énergivores : 50 % des logements ont été construits avant la réglementation thermique de 1975. Ces émissions sont principalement liées au chauffage.

La rénovation énergétique du parc de logement, priorité gouvernementale, s'appuie sur des programmes d'aides de l'État comme le programme « Habiter mieux » porté par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), l'éco-prêt à taux zéro, le taux de TVA réduit à 5,5 % et les certificats d'économie d'énergie (CEE).

Enjeux

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux constructions neuves en agissant sur le choix des zones constructibles (proximité des pôles et des équipements structurants), en favorisant des opérations d'aménagement et les projets individuels intégrant les principes du bio-climatisme, l'urbanisme durable le développement des énergies renouvelables.
- Sensibiliser les citoyens à la maîtrise de l'énergie au quotidien et les rendre acteurs de la sobriété énergétique en lien avec l'espace info énergie et le centre intercommunal d'action sociale.
- Massifier la rénovation du parc privé en sensibilisant le plus grand nombre d'administrés à l'intérêt d'engager un programme de rénovation énergétique.
- Favoriser l'exemplarité des collectivités en faisant évoluer les pratiques de ses agents (covoiturage, écogestes...) et en menant des programmes ambitieux de rénovation et/ou de destruction de leurs bâtiments énergivores.

L'enjeu de la thématique consommation énergétique concerne également les bâtiments publics, commerciaux et industriels, aussi bien en rénovation qu'en construction. Un bilan pourra être attendu dans le diagnostic et les potentialités d'action étudiées (usages des éco-matériaux, des énergies renouvelables, du label haute qualité environnementale HQE, bâtiments à énergie positive BPOS ...)

Transports

Le transport routier apparaît comme la troisième source d'émission de gaz à effet de serre sur le territoire. Les déplacements sont réalisés en très grande majorité, plus de 90 % avec « la voiture ». La place de l'automobile dans notre mode de vie engendre une forte dépendance pouvant se transformer en vulnérabilité pour les ménages sensibles comme les personnes âgées par exemple.

Enjeux

- L'enjeu principal de la collectivité n'est donc pas uniquement de réduire et/ou d'éviter ces émissions, mais bien de proposer une stratégie globale de compensation. Tout au long de la démarche et lors des différents volets abordés, une attention particulière est attendue de la part de la collectivité pour étudier les possibilités de mise en œuvre d'actions en faveur de la qualité de l'air.
- Le mode de transport est un enjeu fort sur lequel le PCAET peut intervenir. Un diagnostic approfondi pourra recenser les offres existantes sur le territoire et leurs éventuelles interactions (changements de correspondance, horaires, fréquences, accès, ...). Par ailleurs, il apparaît important d'identifier précisément les besoins mais aussi les contraintes de la population. L'objectif est de réduire l'usage des modes de déplacement individuels motorisés. La collectivité pourra concentrer, dans un premier temps, ses efforts sur les flux principaux identifiés.
Nota : il existe un outil développé par la Région Centre-Val-de-Loire qui informe sur les différents modes de déplacement possibles entre deux destinations → www.jymalin.fr
- Développer des solutions alternatives à la mobilité : espace de télétravail, de coworking, l'autopartage.
- Concernant le covoiturage, l'enjeu premier est l'identification des besoins des usagers. Peu d'aménagements sont en général nécessaires. Par exemple des espaces identifiés dans les places centrales peuvent suffire. Le second enjeu sera la communication et la sensibilisation des usagers. L'intermodalité des aires de covoiturage avec un parking vélo, un abri de bus, une liaison douce reliant le centre bourg sont autant d'éléments facilitant l'attractivité des aires.

Énergies renouvelables

Le territoire de la communauté de communes présente une diversité de projets identifiés en énergies renouvelables.

De manière non exhaustive, on peut recenser :

- pour le photovoltaïque, une centrale au sol est en projet.
- pour la biomasse, il existe une chaufferie industrielle sur la commune de Rians.
- Pour la méthanisation, de nombreux projets sont en phase d'élaboration.

Contrat d'objectif territorial énergies renouvelables (Cot EnR)

Un Cot EnR est un programme de développement des énergies renouvelables à l'échelle d'un territoire, il est porté par une structure publique dont le périmètre d'action couvre ce territoire.

Le Pays de Bourges et le Pays de Vierzon se sont associés pour répondre à l'appel à manifestation d'intérêt « Développement territorial des énergies renouvelables thermiques » lancé par l'ADEME et la Région Centre-Val-de-Loire. L'objectif est de mobiliser les structures publiques territoriales pour accroître le déploiement des énergies renouvelables thermiques sur leur territoire à travers la mise en place d'un Cot EnR.

Enjeux

- Le développement des énergies renouvelables ne doit pas être synonyme de consommation d'espaces naturels et agricoles. De plus, il doit pouvoir se faire dans un souci de préservation de la qualité paysagère (insertion paysagère des fermes solaires photovoltaïques au sol et/ou en toiture, saturation visuelle des projets éoliens, problématique de la co-visibilité, ...).

Nota : une charte de développement des installations photovoltaïques au sol a été signée pour le département du Cher en décembre 2011, reprenant ces différents éléments.

- L'enjeu principal est le recensement exhaustif de l'ensemble des projets existants, ou en cours de réflexion. En parallèle, une identification claire et précise du potentiel de développement des énergies renouvelables semble indispensable afin de pouvoir quantifier des objectifs pour le territoire et donc contribuer aux objectifs nationaux et régionaux en termes d'énergies renouvelables.

Photovoltaïque :

Pour le photovoltaïque, les sites dégradés : friches industrielles, anciennes carrières et décharges sont à privilégier par rapport à des implantations sur des terrains agricoles surtout s'ils sont exploités, ainsi que les toitures de bâtiments commerciaux, industriels, ou publics.

Des systèmes novateurs s'inspirent du principe des cultures étagées et de l'agroforesterie, où plusieurs espèces sont cultivées sur différents niveaux, créant ainsi une synergie entre elles. L'étagage du haut est constitué de panneaux photovoltaïques. Ce principe d'agrivoltaïsme dynamique pourrait être une source de diversification et un outil d'adaptation aux changements climatiques pour la filière de l'arboriculture.

Thermique :

Concernant plus particulièrement les énergies renouvelables thermiques, l'identification du potentiel de développement permettrait d'appuyer le Contrat d'objectif territorial Énergies renouvelables (COT EnR) dans son objectif de déployer les installations en énergie thermique.

Le potentiel de développement de la biomasse est propice sur le territoire. On pourrait étudier le développement des chaufferies bois et des réseaux de chaleur en lien avec l'exploitation durable des forêts et des haies.

La méthanisation est également une filière avec un fort potentiel de développement sur le territoire.

La géothermie reste dans la Région ainsi que dans le département du Cher une énergie renouvelable qui présente un potentiel intéressant, aujourd'hui sous-exploitée en raison d'une méconnaissance dans le domaine. A travers le diagnostic et avec l'appui notamment de l'Association française des professionnels de la géothermie, des projets pourraient être identifiés et développés.

Les documents d'urbanisme sont un des meilleurs leviers d'action pour les énergies renouvelables. Il serait intéressant d'articuler la démarche PCAET avec les démarches de PLUi et SCoT. En effet, si la démarche PCAET peut identifier le potentiel en énergies renouvelables de manière précise, le règlement des documents d'urbanisme, notamment le PLUi à travers le zonage et les contraintes y afférant, peut refléter une volonté de développer des projets énergétiques. De même, les documents d'urbanisme peuvent inciter des projets commerciaux/industriels/publics à intégrer des énergies renouvelables. Les leviers d'action des documents d'urbanisme sont donc à étudier en parallèle.

Articuler la démarche PCAET avec les autres projets de territoire

Documents d'urbanisme

PLUi

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal prescrit depuis le 31 Mai 2018 est en cours d'élaboration.

Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre différents objectifs dont le 7° de l'article L101-2 du code de l'urbanisme :

7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables ;

Le PLUi doit prendre en compte le PCAET.

PETR – SCoT

Le Syndicat Intercommunal pour la Révision et le Suivi du Schéma Directeur de l'Agglomération Berruyère (SIRDAB) a été transformé au 1 janvier 2019 en Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) regroupant les 7 EPCI des Syndicats Mixtes des Pays de Bourges et Vierzon.

L'objectif de ce PETR couvrant les bassins de vie de Bourges et de Vierzon à l'échelle du SCoT Avord-Bourges-Vierzon est de prendre en compte les besoins et les usages des habitants en matière d'équipement, de logements, d'espaces verts, de services, d'emplois, de protection des espaces naturels et agricoles et de déplacement.

Le SCoT sera étendu à l'ensemble du territoire du PETR.

Le PCAET prend en compte le SCoT.

SRADDET

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires fixe les orientations en matière d'équilibre du territoire, de transports, de climat, de biodiversité ou encore de déchets. Le PCAET doit prendre en compte et être compatible avec le SRADDET, dont l'approbation est prévue avant le 27 juillet 2019. A défaut d'approbation, le PCAET doit être compatible avec le SRCAE.

Les orientations et objectifs du SRADDET :

Des femmes et des hommes acteurs du changement, des villes et des campagnes en mouvement permanent pour une démocratie renouvelée

01. La citoyenneté et l'égalité, priorité à la démocratie permanente en région Centre-Val de Loire
02. Des territoires en dialogues où villes et campagnes coopèrent
03. Les réseaux thématiques innovants au service de notre développement
04. Une région coopérante avec les régions qui l'entourent

Affirmer l'unité et le rayonnement de la région Centre-Val de Loire par la synergie de tous ses territoires et la qualité de vie qui la caractérise

05. Un nouvel urbanisme plus durable pour endiguer la consommation de nos espaces agricoles, naturels et forestiers
06. Un habitat toujours plus accessible et à la hauteur des changements sociétaux, climatiques et économiques
07. Des services publics modernisés partout combinés à une offre de mobilités multimodale qui prend appui sur les formidables innovations offertes par le numérique
08. Des soins plus accessibles pour tous en tout point du territoire régionale
09. L'orientation des jeunes et la formation tout au long de la vie, piliers de l'emploi

Booster la vitalité de l'économie régionale en mettant nos atouts au service d'une attractivité renforcée

10. Une qualité d'accueil et une attractivité renforcées pour booster notre développement économique et touristique
11. Un patrimoine naturel exceptionnel et une vitalité culturelle et sportive à conforter pour proposer une offre de loisirs toujours plus attractive
12. Des jeunes épanouis et qui disposent des clés de la réussite pour préparer l'avenir
13. Une économie à la pointe qui relève les défis climatiques et environnementaux
14. Des ressources locales valorisées pour mieux développer nos territoires
15. La région Centre-Val de Loire, cœur battant de l'Europe

Intégrer l'urgence climatique et environnementale et atteindre l'excellence éco-responsable

16. Une modification en profondeur de nos modes de production et de consommation d'énergies
17. L'eau : une richesse de l'humanité à préserver
18. La région Centre-Val de Loire, première région à biodiversité positive
19. Des déchets sensiblement diminués et valorisés pour une planète préservée
20. L'économie circulaire, un gisement de développement économique durable à conforter

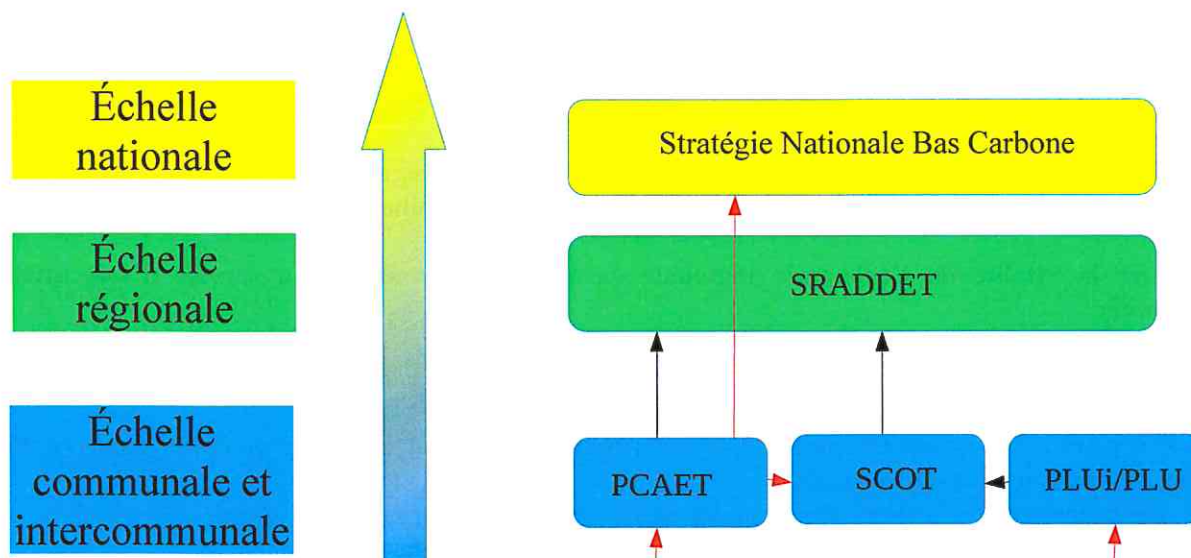
Enjeux

- La bonne articulation des démarches d'élaboration du PCAET et des documents d'urbanisme, notamment le PLUi est un enjeu essentiel. Comme abordé dans les parties précédentes, les documents d'urbanisme sont un des meilleurs leviers d'action des collectivités pour la transition écologique.

Globalement, le calendrier de ces 2 démarches d'élaboration coïncident. Néanmoins le PCAET (jusqu'à son adoption) est plus rapide à élaborer.

Par conséquent, il est pertinent de mener l'ensemble des démarches en parallèle en favorisant au maximum les échanges entre les équipes pour une cohérence dans les réflexions. Il est attendu de retranscrire au mieux les objectifs et ambitions du PCAET dans le PLUi. Et inversement, les enjeux du PCAET en termes de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, d'adaptation au changement climatique et de lutte contre la pollution atmosphérique devront transparaître dans le PLUi.

- Les thématiques air-énergie-climat ne s'arrêtent pas aux limites administratives. Il est intéressant de noter que le territoire du PETR compte les 3 territoires obligés du département. Une réflexion du PCAET élargie à l'ensemble du territoire, et notamment des échanges avec les acteurs des 2 autres territoires obligés (Bourges Plus et Vierzon Sologne Berry) en gardant à l'esprit que chaque territoire a ses propres caractéristiques et enjeux est à privilégier.



→ « doit être compatible avec »

→ « doit prendre en compte »